

# Les Principes de Vancouver : Une grammaire morale pour une observation autonomisée

Wendy Kean

En juin 2014, le général (à la retraite) Roméo Dallaire a commencé son discours sur les enfants soldats au Service de l'aumônerie royale canadienne en ces termes : « La religion ne suffit pas pour atténuer le mal<sup>1</sup>. » Le présent article répond à cette déclaration du général Dallaire en examinant comment *Les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats* (ci-après *Les Principes de Vancouver*) satisfont au besoin d'un nouveau langage pour aborder la rencontre avec les enfants pendant les opérations. Il soutient qu'un ensemble particulier de conditions convenues pour soutenir les soldats tout au long du cycle de déploiement est nécessaire, non seulement pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants et de jeunes comme participants à la guerre, mais aussi pour fournir la base d'une grammaire morale afin d'aider les Casques bleus et les autres acteurs des théâtres d'opérations à rester autonomes et en bonne santé pendant et après la mission.

En tant qu'aumônier militaire, j'ai écouté les militaires actifs et les anciens combattants raconter leurs histoires, notamment les récits de leurs expériences dans les conflits et les opérations partout dans le monde. La déclaration du général Dallaire m'a montré l'insuffisance du langage de la religion et de l'éthique pour faire face au mal que lui et tant d'autres ont vécu dans le cadre des missions de maintien de la paix dans les années 1990, au Rwanda en particulier. Sa référence à la religion met en lumière la façon dont le langage, y compris la terminologie religieuse, morale et juridique du mal et de la souffrance, a failli aux anciens combattants qui ont pris part aux opérations au cours du siècle dernier. C'était particulièrement le cas pour les opérations menées sous les auspices des Nations Unies dans le cadre du maintien de la paix, où des enfants soldats étaient actifs.

L'expression « enfant soldat » est complexe, car elle réunit deux mots qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre, mais elle est nécessaire pour parler du phénomène des enfants et des jeunes qui occupent l'un des rôles les plus moralement tendus dans les conflits et pour trouver des solutions à ce problème. Il est indéniable que les enfants participent aux conflits armés en tant que combattants et dans des rôles de soutien, et que les forces armées professionnelles doivent avoir affaire à eux. Une grammaire pour la rencontre avec tous les mineurs dans le cadre des opérations est nécessaire, parce que les normes morales pour les soldats et les autres intervenants du secteur de la sécurité sont les mêmes que pour le reste d'entre nous, même lorsque le contexte est physiquement, psychologiquement et moralement dangereux. Comme le fait remarquer Shannon French, [traduction] « il n'y a qu'une seule sphère morale, et [nos] actes en temps de guerre et en temps de paix sont jugés en fonction du même ensemble de valeurs et de principes<sup>2</sup> ». Les soldats et les autres intervenants juridiques du secteur de la sécurité savent que bon nombre de leurs tâches ou bon nombre des actes dont ils sont témoins

---

1 DALLAIRE, Roméo (3 juin 2014). *Présentation au Service de l'aumônerie royale canadienne*, Exercice CALLED TO SERVE, Cornwall (Ontario).

2 FRENCH, Shannon E. (2005) « Warrior Transitions: From Combat to Social Contract », Joint Services Conference on The Professional Ethics (JSCOPE) <http://isme.tamu.edu/JSCOPE05/French05.html>.

sont incompatibles avec les normes civiles<sup>3</sup>. La « sphère morale unique » évoquée par French affirme que les normes morales normatives ne sont pas modifiées pour les forces armées.

Les opérations de maintien de la paix se déroulent dans un contexte à la fois linguistique (ordres et accords promulgués pour établir, guider et soutenir la mission de maintien de la paix) et cinétique (potentiel de violence). Les normes de comportement dans les forces armées professionnelles sont conçues dans le cadre opérationnel de la responsabilité illimitée, c'est-à-dire le risque accepté de mort et d'invalidité, lorsque les membres suivent un ordre légal<sup>4</sup>. La responsabilité illimitée est quant à elle liée à une obligation réciproque à l'égard du leadership institutionnel connue sous le nom de responsabilité fiduciaire, qui est définie comme l'évitement de tout préjudice inutile aux subordonnés en s'assurant qu'ils sont formés et équipés pour accomplir leur devoir. Cette responsabilité comprend l'offre d'un soutien et de services appropriés lorsqu'ils sont blessés dans l'exercice de leurs fonctions<sup>5</sup>. Cela inclut les opérations où des enfants sont présents et peuvent être intégrés dans les forces des parties au conflit.

Jonathan Shay résume la logique d'une grammaire morale en décrivant les forces armées comme [traduction] « une construction sociale définie par des attentes et des valeurs communes », incarnées par des éléments tels que les règlements, les ordres, la structure, la discipline et les traditions<sup>6</sup>. Toute grammaire morale qui découle de la dynamique de la responsabilité illimitée et de la responsabilité fiduciaire doit pouvoir tenir compte de deux choses : reconnaître l'intersection des valeurs et des règlements moraux et militaires et autonomiser l'observation – le récit – de ceux qui sont blessés au cours d'opérations alors qu'ils suivent les ordres. Les récits engendrés par le traumatisme aident non seulement à comprendre ce qui a causé le préjudice, mais aident également à faire le deuil en nommant les transgressions et en critiquant les actes qui ont blessé les soldats sur le plan physique, psychologique ou moral. Ces récits peuvent également attirer l'attention sur les situations où les instructions permanentes d'opérations (IPO) doivent changer, y compris la rencontre avec des enfants.

Joseph Wiinikka-Lydon soutient que les préjudices moraux découlant du service militaire sont non seulement personnels, mais aussi politiques, en raison du contexte politique inhérent à leurs causes et du pouvoir institutionnel des forces armées d'imposer des comportements et

---

3 FRENCH (2005).

4 GOUVERNEMENT DU CANADA (2022). *L'éthos des Forces armées canadiennes : Digne de servir*, p. 34 <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/rapports-publications/l-ethos-des-forces-armees-canadiennes-digne-de-servir.html>

5 *L'éthos : Digne de servir*, p. 34.

6 SHAY, Jonathan (1994). *Achilles in Vietnam: Combat Trauma and the Undoing of Character*, New York : Scribner, p. 5, 6.

des actes particuliers<sup>7</sup>. Le problème que posent les préjugés psychologiques et moraux, c'est qu'ils ne sont pas souvent immédiatement apparents et que, au moment où ils sont reconnus ou que les symptômes se manifestent, il peut être difficile, au départ, de les attribuer à un seul événement ou à une seule dynamique de pouvoir, surtout si l'ancien combattant est incapable de parler de ce qui s'est passé. La difficulté pour les militaires blessés tient à ce qu'ils doivent souvent raconter leur histoire plusieurs fois pour avoir accès à des soins de santé ou à des services de soutien appropriés. Comme le préjudice moral contient une critique inhérente à ce qui « a échoué », notamment les systèmes et structures institutionnels, les militaires, lorsqu'ils racontent cette histoire, peuvent faire l'expérience de l'incrédulité des autres, une épreuve rendue plus pénible lorsque le traumatisme perturbe le langage et l'enchaînement des événements. Le fait de nommer les échecs personnels ou institutionnels pendant les missions ou la faiblesse des structures organisationnelles peut aggraver le risque pour ceux qui osent s'exprimer en rapprochant la personne de la ligne d'insubordination perçue, sans grand résultat pour compenser l'exercice de courage dont ils font preuve lorsqu'ils signalent des trahisons et des échecs.

Le fait est que les soldats et les gardiens de la paix dépendent mortellement de leurs chaînes de commandement<sup>8</sup>. Cette dépendance implique la nécessité de disposer des bons outils pour la mission : des règles d'engagement adaptées au contexte, des évaluations réalistes des menaces et une formation propre à la mission. Chacune de ces ressources joue un rôle essentiel pour tenir les troupes informées, conscientes et autonomisées dans les missions où l'accent principal n'est pas l'emploi de la force, mais l'intervention non létale, le signalement et l'observation. Kaethe Weingarten illustre l'importance d'une grammaire morale dans sa description des quatre positions possibles à partir desquelles assister à la violence à travers la dynamique de la conscience et de l'autonomisation : position 1, conscient et autonomisé ; position 2, non conscient, mais autonomisé ; position 3, non conscient et non autonomisé, et position 4, conscient, mais non autonomisé<sup>9</sup>.

Un soldat de la paix déployé dans une mission de maintien de la paix des Nations Unies s'attend à être efficace et compétent : autonomisé par sa formation, son expérience, son rang ou sa position, et doté de règles d'engagement formelles, il prévoit raisonnablement occuper la position 1, *conscient et autonomisé*, pour accomplir ses tâches en tant qu'agent efficace et compétent. Un bon leadership et un soutien approprié avant, pendant et après chaque action sont essentiels pour éviter la position 2, *autonomisé, mais non conscient*, qui peut entraîner des fautes professionnelles ; la position 3, *non conscient et non autonomisé*, qui peut conduire

7 WIINIKKA-LYDON, Joseph (2017). « Moral Injury as Inherent Political Critique: The Prophetic Possibilities of a New Term », *Political Theology*, vol. 18, n° 3 <https://doi.org/10.1080/1462317X.2015.1104205>

8 SHAY, *Op.cit.*, p. 11 sq.

9 WEINGARTEN, Kaethe (2003). *Common Shock: Witnessing Violence Every Day*, New York : New American Library, p. 95.

à l'abandon de ses tâches ; et la position 4, *conscient et non autonomisé*, la position la plus susceptible d'entraîner un stress post-traumatique<sup>10</sup>. Toutefois, tout enfant se trouvant dans une zone d'opérations peut nuire à la capacité du soldat de la paix de conserver la position 1, même si l'enfant n'est associé à aucune des parties au conflit.

Au Rwanda, l'utilisation d'enfants soldats a été encore plus préjudiciable aux troupes de l'ONU, les plaçant dans ce que l'on pourrait appeler la position 5 : *conscient et impuissant*. Les enfants soldats n'existent pas en vase clos. Ils sont enchevêtrés dans un contexte qui vise à priver les intervenants du secteur de la sécurité de leur pouvoir et à amplifier le doute et la honte qui résultent de la croyance qu'il n'y a pas d'autre recours que de reculer face à un enfant ou à un jeune armé. C'est cette dynamique que *Les Principes de Vancouver* cherchent à perturber et à corriger, en veillant à ce que les Casques bleus soient en mesure de demeurer conscients et autonomisés pendant et après leur mission, et en indiquant que les jeunes sont exposés à des préjudices sans discrimination.

La définition du préjudice moral que propose Wiinikka-Lydon reconnaît notamment que ses causes vont au-delà des règles d'engagement, jusqu'aux utilisations institutionnelles du pouvoir<sup>11</sup>. Lorsque le comportement moral est compris principalement comme l'obéissance à un échafaudage de règles ou à une autorité supérieure, non seulement il perd sa relation avec le caractère et les conséquences<sup>12</sup>, mais il crée également une culture organisationnelle incapable de reconnaître le besoin qu'a un soldat de se pardonner et de pardonner aux autres d'avoir suivi un ordre légal. Susan Brison soutient que cela s'explique par le fait que le point de départ de l'éthique militaire tend à avoir trait aux questions externes de stratégie et de justice sans faire référence à l'expérience des soldats<sup>13</sup>.

Les arguments de Wiinikka-Lydon et de Brison à l'appui de l'expérience des soldats comme point de départ additionnel pour l'éthique militaire soulignent le principe fondamental des *Principes de Vancouver* : la nécessité morale et politique de protéger les enfants dans les théâtres de conflit en donnant aux Casques bleus les moyens d'agir. En présumant la vulnérabilité des jeunes ainsi que la responsabilité juridique et morale commune des intervenants du secteur de la sécurité de l'État à leur égard, *Les Principes de Vancouver* résistent aux projections d'innocence ou d'influence démoniaque sur les enfants touchés par la guerre. Ils font plutôt place aux complexités et aux dilemmes qui découlent de leur présence active. Ce

---

10 WEINGARTEN. *Op. cit.* ; et VAN DEUSENHUNSINGER, Deborah (2015). *Bearing the Unbearable: Trauma, Gospel, and Pastoral Care*, Grand Rapids (Michigan) : William B. Eerdmans Publishing Company, p. 26-29.

11 WIINIKKA-LYDON, p. 221.

12 WIINIKKA-LYDON, p. 221..

13 BRISON, Susan J. (2002). *Aftermath: Violence and the Remaking of a Self*, Princeton (New Jersey) : Princeton University Press, p. 26.

faisant, ils jettent également les bases d'un lexique et d'une grammaire capables de créer une compréhension commune des risques pour les enfants dans le théâtre ainsi que des risques que ces enfants posent pour d'autres, y compris les Casques bleus.

Le langage utilisé pour soutenir et décrire ces rencontres doit inclure les connaissances, l'expérience et les attentes<sup>14</sup> de Casques bleus. Le langage des *Principes de Vancouver* est important, parce que les mots que nous choisissons et la façon dont nous les utilisons influent sur ce que nous voyons et la façon dont nous l'interprétons<sup>15</sup>. Le langage en tant que système de signalisation influence notre façon de voir et de comprendre le monde. La grammaire ne fait que formaliser les « règles » ou la façon dont le langage combine les mots dans des phrases et les idées dans des principes et des lignes directrices<sup>16</sup>. La grammaire en soi n'est pas un ensemble de règles, mais une façon convenue de parler de certains sujets qui nous aident à déterminer nos perceptions du monde<sup>17</sup>. *Les Principes de Vancouver* donnent aux Casques bleus un ensemble d'énoncés qui guident leurs rencontres avec tous les enfants et les aident à adapter leurs compétences dans les conflits en réponse éthique à la présence d'enfants soldats. En ce sens, ces principes font office de grammaire, en fournissant un langage clair pour soutenir l'expérience des Casques bleus, même s'il peut inclure des souffrances et des connaissances douloureuses.

*Les Principes de Vancouver* peuvent être adaptés en fonction des nouvelles expériences et interprétations découlant des idées qui se dégagent des opérations de maintien de la paix. Cela leur permet également de tenir compte du contexte culturel général dans lequel ils peuvent être appliqués, en particulier parmi les Casques bleus des sociétés occidentales où l'expérience individuelle rivalise avec l'utilisation de principes moraux pour guider la prise de décision<sup>18</sup>. Les principes moraux mettent l'accent sur la retenue, en prenant en considération la dignité humaine de toutes les personnes dans le besoin<sup>19</sup>. À ce titre, ils sont nécessaires pour compléter les principes politiques, y compris les règles d'engagement. Les Principes de Vancouver offrent une gamme de réponses aux rencontres avec les jeunes pendant les opérations en vue de réduire les préjudices causés aux Casques bleus et à ces jeunes.

Une composante morale qui va donc de pair avec les éléments politiques et opérationnels du document. Par exemple, le principe 1 (Mandats) encourage « l'inclusion de dispositions appropriées sur la protection des enfants, notamment la prévention du recrutement et de

---

14 TRASK, p. 63.

15 TRASK, R.L. (2004). *Language: The Basics*, 2<sup>e</sup> éd., Londres et New York : Routledge, p. 63.

16 TRASK, p. 63, 27.

17 TRASK, p. 63.

18 KEANE, Philip S. (1984). *Christian Ethics and Imagination*, New York : Paulist Press, p. 9.

19 KEANE, p. 13.

l'utilisation d'enfants-soldats, dans tous les mandats de maintien de la paix des Nations Unies, y compris dans le cadre d'opérations de maintien de la paix régionales.<sup>20</sup> ». Cet énoncé comporte un objectif politique et un objectif moral, qui sont tous deux renforcés par le principe 3 (Alerte rapide). Lorsque les règles d'engagement incluent la protection des enfants ainsi que les attentes de signalement et de lutte contre l'utilisation d'enfants soldats, l'effet de silence engendré par l'observation de la violence à l'encontre des enfants pendant les opérations, y compris la violence commise par d'autres Casques bleus, est neutralisé.

Les opérations de maintien de la paix réunissent intentionnellement des étrangers à des fins politiques clairement définies, en incorporant des éléments moraux implicites et explicites dans l'ordre des opérations visant à réduire les conflits ou à y mettre fin. Cette même dynamique place également les Casques bleus dans des situations très ambiguës, où les combats ont peut-être récemment cessé ou ont été évités, mais où les tensions n'ont pas été apaisées. En tant que personnes chargées de prendre des décisions pour le bien-être d'autrui, y compris les personnes les plus vulnérables à l'exploitation, les Casques bleus sont des acteurs moraux qui sont censés mettre à profit leurs compétences de combat considérables pour aider la paix à prendre racine dans un contexte hautement politisé et sensible sur le plan opérationnel.

Une approche morale du maintien de la paix n'est pas idéaliste ; il s'agit d'une façon raisonnable d'aller au-delà d'un ordre et d'en examiner l'impact sur ceux qui l'exécutent et ceux qui en subissent les effets. Dans le cadre de leur responsabilité fiduciaire, les dirigeants politiques civils et les commandants militaires doivent veiller à ce que les troupes reçoivent une préparation aussi complète que possible pour faire face aux situations d'urgence inhérentes aux opérations de maintien de la paix, en particulier celles qui ont de graves implications morales. Comme expression de cette responsabilité fiduciaire, *Les Principes de Vancouver* visent à renforcer le cadre existant de maintien de la paix et de protection des enfants et le compléter, notamment *Les Principes de Paris* et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

*Les Principes de Vancouver* soulignent le contexte moral explicite des opérations, et les Casques bleus doivent être prêts à activer leur imagination morale. L'imagination morale agit en réfrénant les réponses réflexes pour permettre la prise en compte de plans d'action moins préjudiciables. Le renforcement de l'imagination morale des Casques bleus commence avant le déploiement par un entraînement basé sur des scénarios, leur donnant l'occasion d'examiner leurs propres préjugés et les enjeux critiques concernant les enfants affectés par la guerre avant de les rencontrer. En définissant les enfants soldats de manière à inclure tout un éventail de rôles auxiliaires, les violations graves commises à l'encontre des enfants fournissent à toutes les parties à la mission de maintien de la paix un langage commun et un cadre commun pour

---

20 *Les Principes de Vancouver* [https://www.international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/issues\\_development-enjeux\\_developpement/human\\_rights-droits\\_homme/principles-vancouver-principes-french.pdf](https://www.international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/issues_development-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/principles-vancouver-principes-french.pdf)

communiquer ce que les soldats de maintien de la paix peuvent vivre ou observer.

En énonçant explicitement l'impact différentiel des conflits sur les filles<sup>21</sup>, le langage des *Principes de Vancouver* prépare également les Casques bleus et les autres organisations présentes sur le théâtre des opérations à reconnaître que ce qui peut être perçu comme une pratique culturelle ou une inévitabilité environnementale pourrait constituer une grave violation. Cela renforce à son tour la capacité des Casques bleus d'envisager un éventail élargi de réponses qui s'ajoutent aux réponses juridiques. Ils le font en précisant comment les États membres peuvent entraîner, planifier et décrire la conduite de leurs forces nationales de maintien de la paix en « encourageant fortement » la connaissance des mesures de protection des enfants et de prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats. Ainsi, *Les Principes de Vancouver* couvrent les lacunes potentielles des politiques nationales et de la doctrine militaire et policière en ce qui concerne la présence et les activités des enfants.

Étant donné le risque extraordinaire de préjudice moral dans les opérations de maintien de la paix, où les non-combattants, y compris les enfants, sont également menacés, *Les Principes de Vancouver* proposent un langage et des images utiles pour préparer les Casques bleus à ce qu'ils vivront. En énonçant clairement ce qui constitue des crimes contre les enfants, les violations graves permettent aux Casques bleus de nommer ce qu'ils voient ou ce dont ils entendent parler en utilisant un ensemble de termes communs :

1. les meurtres et les mutilations d'enfants ;
2. le recrutement et l'utilisation d'enfants comme soldats ;
3. les violences sexuelles faites aux enfants ;
4. l'enlèvement d'enfants ;
5. les attaques contre des écoles ou des hôpitaux ;
6. le refus d'accorder un accès à l'aide humanitaire aux enfants<sup>22</sup>.

Les violations graves reconnaissent les défis uniques posés par tous les enfants dans les zones de conflit et montrent que les États membres sont déterminés à tenir les auteurs responsables des mauvais traitements infligés à tous les enfants. En retour, cela permet aux Casques bleus de reconnaître et de respecter les obligations morales des forts envers les faibles, et les assure que leur observation produira des fruits, contribuant ainsi à réduire les crimes contre les enfants et les préjudices pour le personnel.

*Les Principes de Vancouver* visent à faire en sorte que les témoignages des Casques bleus soient pris au sérieux. Ils reconnaissent également que les enfants touchés par la guerre peuvent

21 *The Vancouver Principles*, préambule, paragraphe 8 [https://www.international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/issues\\_development-enjeux\\_developpement/human\\_rights-droits\\_homme/principes-vancouver-principes-french.pdf](https://www.international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/issues_development-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/principes-vancouver-principes-french.pdf)

22 « À propos des Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats » <https://www.vancouverprinciples.com/fr/sur/>



devenir des citoyens responsables à l'avenir. Cette acceptation de la responsabilité de l'espoir futur définit le fondement du maintien de la paix comme une action morale. Les Casques bleus jouent un rôle important en tant que gardiens des futurs citoyens et dirigeants ; ils doivent avoir les moyens de remplir leur devoir et de prévenir le gaspillage du potentiel des enfants.

La réponse morale que *Les Principes de Vancouver* rendent possible joue un rôle important dans la désignation et le soutien, voire l'application, de la réponse communautaire et de la responsabilisation lorsqu'il s'agit de protéger les enfants et les jeunes avant, pendant et après un conflit. Les points de contact en matière de protection des enfants (principe 4) aident et renforcent l'interopérabilité dans les missions de maintien de la paix en rehaussant la coopération entre les divers acteurs étatiques et les organisations non gouvernementales dans la région. Leur existence est non seulement une source potentielle d'espoir et de soulagement pour les enfants, mais contribue au bien-être mental et moral des Casques bleus, qui savent qu'il existe des lieux sûrs dédiés au bien-être des enfants. L'inclusion de la santé mentale (principe 13) renforce tous les principes en tant qu'éléments moraux et communautaires de l'obligation fiduciaire du leadership de commandement. En accordant la priorité à la santé mentale des Casques bleus sur le théâtre des opérations et par la suite, et en appuyant la recherche sur les traumatismes liés à l'expérience des enfants touchés par la guerre, les principes reconnaissent que leur expérience opérationnelle est importante pour leurs chaînes de commandement, leurs gouvernements et la société. Cette reconnaissance est une réalisation importante, compte tenu de la honte et de l'opprobre dont ont été victimes dans le passé les anciens combattants qui avaient subi des blessures psychologiques.

*Les Principes de Vancouver* encouragent également les membres des missions de maintien de la paix qui sont responsables du bien-être des autres, y compris les commandants, les aumôniers et les spécialistes en santé mentale. En proposant un langage commun et un ensemble de termes définis, *Les Principes de Vancouver* contribuent à concrétiser les aspirations et les idées politiques et morales, en donnant une forme linguistique à la réalité observée et en présentant un terrain d'entente pour noter la présence et les activités des enfants soldats et des autres enfants touchés par la guerre. La vulnérabilité des enfants et des jeunes rencontrés dans le cadre des opérations impose des responsabilités, non seulement envers les mineurs, mais aussi envers leur famille et leur communauté. En mettant l'accent sur la vulnérabilité des enfants plutôt que sur le débat sur leur innocence, *Les Principes de Vancouver* fournissent un cadre utile pour la rencontre avec des mineurs lors des opérations en mettant en évidence le rôle et la responsabilité des Casques bleus et des autres intervenants du secteur de la sécurité en tant que professionnels formés et équipés pour ces rencontres.

Des défis demeurent pour certains intervenants du secteur de la sécurité et anciens combattants. Bon nombre de ceux qui avaient besoin de la permission de leurs parents pour s'enrôler dans les Forces armées canadiennes en raison de leur âge soutiennent qu'un enfant soldat est

simplement un soldat. D'autres se sentent extrêmement coupables d'avoir accordé la priorité à la protection de soi lorsqu'ils ont rencontré un enfant armé. *Les Principes de Vancouver* ne tentent pas de soupeser l'innocence morale d'un groupe particulier d'enfants ni de renoncer au droit de légitime défense des Casques bleus. Au lieu de cela, l'accent qu'ils mettent sur la vulnérabilité de tous les mineurs dans les régions de conflit est conforme à la théorie de la guerre juste, qui reconnaît que les enfants soldats agissent sous une contrainte énorme, voire « irrésistible »<sup>23</sup>. La théorie contemporaine de la guerre juste reconnaît également que plus l'enfant soldat est âgé, plus il est censé être capable de discerner le bien et le mal, même s'il ne s'agit pas d'une capacité adulte<sup>24</sup>.

À titre de principes pour les opérations de maintien de la paix et de source d'orientation pour les autres opérations, *Les Principes de Vancouver* comblent « les lacunes importantes en matière de politiques et de doctrine militaire et policière »<sup>25</sup>. En incluant les rôles auxiliaires et les rôles d'exploitation occupés par les enfants, y compris ceux qui servent des fins sexuelles, les violations graves reconnaissent que le maintien de la paix joue un rôle essentiel dans la prévention de tels abus. Le fait de donner aux Casques bleus les moyens d'intervenir efficacement là où des enfants sont exploités contribue à réduire le fardeau que représente l'observation de préjudices causés aux enfants et aux jeunes. Il est déjà assez difficile pour les soldats de décrire bon nombre des actes dont ils sont témoins ou auxquels ils participent ; le fait d'avoir des structures en place pour faire face aux événements qu'ils signalent permet aux Casques bleus de conserver une position de témoin conscient et autonomisé, la position la plus propice à une performance efficace et à la limitation des préjudices moraux.

Les émotions morales sont au cœur du préjudice moral. La thérapie est nécessaire pour traiter le préjudice, mais elle ne suffit pas. Les personnes atteintes d'un préjudice moral ont également besoin d'une communauté capable de les aider à intégrer une nouvelle compréhension de leur expérience et du contexte dans lequel cette expérience les a blessés<sup>26</sup>. Ce sont des tâches interpersonnelles, communautaires, voire politiques, qui dépendent de l'efficacité du langage. Le langage est utile pour transmettre des informations, établir et entretenir des relations avec les autres et communiquer des expériences et des émotions<sup>27</sup>. *Les Principes de Vancouver* non seulement aident les Casques bleus à se préparer à rencontrer des enfants et des jeunes en mission, mais ils leur donnent aussi un langage internationalement reconnu qui leur permet de se faire entendre à propos de leur expérience, bonne ou mauvaise.

---

23 MCMAHAN, Jeff (2009). *Killing in War*, Oxford : Clarendon Press, p. 201.

24 MCMAHAN, p. 201.

25 <https://www.vancouverprinciples.com/fr/fr/sur/>

26 JONES, Serene (2009). *Trauma and Grace: Theology in a Ruptured World*, Louisville (Kentucky) : Westminster John Knox Press, p. 54.

27 TRASK, p. 138.

Dorothee Soelle parle de l'importance du langage pour rétablir la communication après une expérience difficile ou traumatisante<sup>28</sup>. Bernard Verkamp soutient que les soldats blessés ont besoin de communauté, et non d'autonomie ou d'intimité<sup>29</sup>. Selon Serene Jones, le rôle d'une telle communauté n'est pas d'expliquer la souffrance de l'autre, mais d'être témoin de la possibilité de la reconfigurer à un meilleur usage<sup>30</sup>. Chacun de ces points de vue reconnaît qu'il ne suffit pas de raconter son expérience ; il faut aussi y apporter une réponse intentionnelle et engagée. Dans les années 1990, bon nombre de Casques bleus ont constaté qu'ils ne pouvaient pas empêcher les atrocités, quels que soient leurs efforts, que ce soit pour intervenir ou pour plaider en faveur de règles d'engagement plus rigoureuses. Ceux qui se sont rendus au Rwanda ont connu un « échec », parce que le lien entre leurs intentions et leurs actes a été rompu par l'interdiction d'agir imposée par les autorités politiques supérieures<sup>31</sup>.

Les efforts visant à contrer les effets psychologiques et moraux potentiels des opérations sur les Casques bleus reconnaissent qu'ils souffrent de culpabilité et de honte à l'égard de bon nombre des choses qu'ils doivent faire pendant les opérations, en particulier ce qu'ils font ou omettent de faire qui entraîne la mort d'enfants et de non-combattants<sup>32</sup>. La culpabilité et la honte sont des émotions morales importantes<sup>33</sup>. Verkamp décrit la nécessité d'analyser sa conduite [traduction] « au regard d'une certaine norme morale qui va au-delà de ses propres sentiments subjectifs », et l'importance de donner aux Casques bleus l'accès à une communauté d'expériences partagées, où ils peuvent apprendre que la culpabilité qu'on leur demande de porter n'est pas la leur<sup>34</sup>. C'est pour cette raison que *Les Principes de Vancouver* sont une composante nécessaire des opérations de maintien de la paix : ils aident à structurer un cadre moral pour traiter avec les enfants soldats, dans l'intérêt des enfants, des Casques bleus et de l'environnement social dans lequel ils sont déployés.

En fin de compte, il s'agit d'une tâche politique. *Les Principes de Vancouver*, comme d'autres communications importantes, ont deux sources de sens, le contenu et le contexte<sup>35</sup>. Le contexte des opérations de maintien de la paix est toujours politique. L'argument de Wiinikka-Lydon en faveur de la reconnaissance de la critique politique potentielle inhérente au préjudice moral

---

28 SOELLE, Dorothee (1975). *Suffering*, traduction d'Everett R. Kalin, Philadelphie : Fortress Press, p. 70.

29 VERKAMP, Bernard (2006). *The Moral Treatment of Returning Warriors in Early Medieval and Modern Times*, Scranton : University of Scranton Press, p. 97.

30 JONES, p. 52, 53.

31 JONES, p. 111.

32 BAKER, Mark (1981). *NAM: The Vietnam War in the Words of the Men and Women Who Fought There*, cité dans VERKAMP, p. 61.

33 VERKAMP, p. 62.

34 VERKAMP, p. 97.

35 TRASK, p. 124.

ouvre des possibilités en matière d'éthique et de politique de maintien de la paix<sup>36</sup>. J'ajouterais qu'il encourage également les militaires qui aident les professionnels et les dirigeants à être proactifs lorsque de nouvelles opérations ou de nouveaux déploiements sont prévus. Le préjudice moral n'est pas simplement la conséquence du respect ou de l'infraction des règles ; il porte atteinte à la vision du monde, aux convictions profondes sur le bien et le mal, ainsi qu'au sentiment de soi en tant qu'agent moral efficace.

Étant donné que les Casques bleus servent dans le cadre d'opérations qui ont de multiples objectifs opérationnels et politiques, leurs préjudices moraux ont à la fois une composante institutionnelle et une composante individuelle. *Les Principes de Vancouver* peuvent aider les Casques bleus à atténuer une partie de leur préjudice moral en autonomisant l'observation active des actes répréhensibles et en soutenant les attentes en matière de responsabilité. En apportant une nouvelle compréhension et de nouveaux processus pour aborder les rencontres avec les enfants dans les opérations, en particulier les enfants soldats, *Les Principes de Vancouver* ont le potentiel d'atténuer les violations du droit international et les atteintes à l'intégrité morale des Casques bleus.

Comme Wiinikka-Lydon l'a fait valoir, reconnaître les conditions préjudiciables sur le plan moral de la violence politique et des atrocités revient à reconnaître les limites de la capacité d'action des Casques bleus<sup>37</sup>. Néanmoins, l'accomplissement de son devoir de résistance et d'observation dans le cadre des opérations de maintien de la paix apporte un sentiment puissant de capacité d'action. Cette observation n'accepte pas les atrocités ou l'utilisation d'enfants soldats, et n'est pas non plus une limitation passive imposée par les règles d'engagement, mais plutôt une reconnaissance du fait qu'une observation critique autonomisée, issue des conséquences d'une politique sociale et étrangère imparfaite, peut encore jouer un rôle central dans le façonnement du changement futur. *Les Principes de Vancouver* servent à faciliter et à renforcer les liens entre les Casques bleus et la chaîne de commandement, la responsabilité fiduciaire et la coopération avec d'autres acteurs dans la zone d'opérations. Ces principes peuvent également renforcer le pacte entre les Casques bleus et la communauté civile au nom de laquelle ils servent, ainsi que l'engagement réciproque de cette même communauté à les aider à redonner leur enfance aux enfants touchés par la guerre.

---

36 WIINIKKA-LYDON, p. 3.

37 WIINIKKA-LYDON, p. 13.